



# Bienvenue au LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAA'A

Vous allez entreprendre un cursus CAP de deux ans ou Bac Pro de trois ans. Je vous souhaite la bienvenue au lycée professionnel de Faa'a.

Le fait de s'inscrire dans notre établissement implique bien entendu de respecter le règlement intérieur, présent dans votre carnet de liaison et consultable sur le site du lycée. Pour prétendre y réussir, il est indispensable d'assister à tous les cours, de participer à toutes les périodes de formation en entreprise (stages) et à tous les CCF (contrôles en cours de formation), faute de quoi aucun diplôme ne pourra être validé. Je rappelle que le lycée est un lieu d'éducation où l'on prépare ses diplômes et son avenir.

Les parents sont responsables du suivi et de l'assiduité des élèves au lycée et doivent laisser leurs coordonnées téléphoniques actualisées (dès qu'il y a changement de numéro) au lycée, indispensables pour pouvoir les joindre rapidement en cas de problème. Ils doivent impérativement justifier les absences de leur enfant surtout si elles sont d'origine médicale.

## I) MATERIEL SCOLAIRE :

Il est demandé à chaque famille d'acheter le matériel et les fournitures scolaires pour que son enfant travaille dans les meilleures conditions possibles. **Les équipements de sécurité pour le travail dans les ateliers sont obligatoires.**

La Coopérative scolaire du lycée se charge d'obtenir les meilleurs tarifs auprès des fournisseurs afin d'offrir aux parents la possibilité d'acheter l'ensemble des fournitures demandées au meilleur prix.

- 1) *Pour les familles qui bénéficient du Complément Familial de la CPS*, la Coopérative remettra les fournitures et équipements professionnels gratuitement aux élèves (fournir copie de l'avis aux parents CPS)
- 2) *Pour les familles qui ne bénéficient pas du complément familial de la CPS mais qui ont des difficultés financières*, elles pourront faire une demande auprès de l'Assistante sociale du lycée (tél : 40 80 32 46 – horaires : mardi de 6h30 à 16h et mercredi-vendredi de 6h30 à 11h30) pour prise en charge par le fonds social.
- 3) *Pour les familles qui ne bénéficient pas du Complément Familial de la CPS et ne souhaitent pas demander d'aide sur le fonds social* elles devront s'acquitter auprès de la Coopérative scolaire de la somme inscrite sur la liste des fournitures scolaires correspondant à la formation suivie par leur enfant + 1 000 XPF d'adhésion.

## II) ASSOCIATION SPORTIVE :

Une cotisation annuelle facultative de 2 000 FCFP vous est demandée. Il est important de la régler car elle comprend l'assurance et les déplacements liés aux entraînements et compétitions de l'Association Sportive.

## III) INTERNAT :

L'internat est un lieu de vie partagé. Ce service est proposé aux familles et aux élèves dont le domicile est éloigné du lycée, afin de permettre de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il ne s'agit en aucun cas d'un droit. La vie en communauté implique le respect des règles et des autres.

Le Proviseur  
Bertrand LEFEBVRE

.....

## CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AU LP FAA'A

### 1<sup>ère</sup> année CAP – 2<sup>nde</sup> BAC PRO

### CAP1 PE CAR – BTS1 – CS4

DATES	HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI 30 JUIN AU VENDREDI 4 JUILLET 2025	7H à 15H

Fermeture de l'établissement au public le Vendredi 4 juillet 2025 à 15h. Réouverture le Mardi 5 août 2025 à 8h.

- Les parents ou les correspondants devront se présenter avec le dossier d'inscription complet (imprimés remplis et accompagnés des pièces à fournir).

Attention tout dossier incomplet sera refusé et l'élève ne sera pas inscrit en août 2025

### ACCUEIL DES ÉLÈVES

1<sup>ère</sup> année de CAP / 2<sup>nde</sup> BAC PRO / BTS1 / CS4 :

Mardi 12 août à 7h

*Accueil des élèves internes le Lundi 11 août à 16h (uniquement pour les entrants 1CAP-2BP-BTS1)*